

Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com



RESUME DES DELIBERATIONS

Conseil municipal

Jeudi 9 février 2017

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2017

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
Majorité municipale	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	NICOL Laurence	1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	0	0	1	GUERVILLY Christiane
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	1	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	DENIS Paul	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	1	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	0	1	0	
	LE GOFF Guilaine	0	0	1	NICOL Laurence
	LEPRETRE Mickaël	0	0	1	POTURA Louis-Vincent
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	TALBOURDET Nicole	0	0	1	BURAUD Nicole
VERNAY Christophe	0	0	1	RENAUT Sylvain	
Minorité municipale	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	0	0	1	BOUVET Sylvie
	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS	17	4	6	

ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIE 2017. PROGRAMMATION EFFECTUÉE OUS L'ÉGIDE DU SDE. PROGRAMME INITIAL 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les travaux suivants :

OBJET	<input type="checkbox"/> Effacement des réseaux BT/EP/TEL route de Bicneu <input type="checkbox"/> Extension du réseau d'éclairage public rue des Hôpitaux <input type="checkbox"/> Extension du réseau d'éclairage public rue Bellevent <input type="checkbox"/> Réparations ponctuelles de l'éclairage public				
BUDGET	<input type="checkbox"/> Budget Général				
Rubriques Travaux		DEVIS RÉCAP HT	DEVIS RÉCAP TTC	QUOTE-PART HT	QUOTE-PART TTC
01	ECLAIRAGE	68 500,00	82 200,00	41 100,00	
02	BASSE TENSION	80 000,00	96 000,00	24 000,00	
03	TELECOM	35 317,00	42 380,00	2 400,00	39 500,00
TOTAL RECAPITULATIF		183 817,00	220 580,00	67 500,00	39 500,00
				107 000,00 €	

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ET D'UNE VOIE VERTE RUE DES HOPITAUX . VALIDATION DE L'AVANT-PROJET (AVP). LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose d'entériner la consistance afin de lancer la consultation d'entreprise comme suit :

Consistance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Busage du fossé et réalisation d'une voie dédiée aux piétons et aux vélos en accotement (côté Nord) en sablé stabilisé renforcé type Stabi'paq de 2,50 à 3,00 m de largeur avec une noue enherbée de séparation de 1,00 m de largeur ; • Réduction de la largeur de la chaussée de 7,00 m à 5,50 m, conservation de la couche de roulement existante ; • Réalisation d'un premier plateau au niveau du carrefour du Val et de la rue Bellevent pour sécuriser les lieux et réduire la vitesse des automobilistes qui entrent et sortent de l'agglomération ; Réalisation d'un second plateau au niveau de la Ville Hamon pour sécuriser la traversée de la boucle locale de jonction de la vélo route départementale au Cap d'Erquy ; • Réalisation d'un troisième plateau médian entre les deux premiers plateaux pour limiter la prise de vitesse des automobilistes (entre les accès du camping du Val et des gîtes Les Bruyères d'Erquy) ; • Réalisation d'un quatrième plateau au niveau du panneau des Hôpitaux pour réduire la vitesse des automobilistes avant le rond-point en entrant dans le village ; • Limitation de la vitesse à 50 km/h sur le linéaire, à 30 km/h au niveau des 4 plateaux ; • Effacement du marquage existant, signalisations verticale et horizontale. 		
	Références Programme	Année de Réalisation	Coût des Travaux Stricto Sensu
	2017	235 000,00 €	235 000,00 €
SECTEUR TRAITE : RUE DES HOPITAUX, ENTRE LA CROIX DU VAL ET LE ROND-POINT A L'ENTREE DU LOTISSEMENT COMMUNAL ; LONGUEUR : 850 ML.			

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE ET MER (LTM). CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES-CLECT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constitue conformément à l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts, la délégation municipale appelée à siéger comme suit :

MAJ EN CM	COMMUNAUTE DE COMMUNES LAMBALLE TERRE ET MER			ABSTENUS VOTANTS MAJORITE SUFFRAGE
09-02-2017	COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES : CLECT			
DELIB. ANTER.	SCRUTIN CONFORME : UNINOMINAL			
1 SIÈGE	DATES	CANDIDAT	CANDIDAT	SUFFRAGES
TITULAIRE	DE CM	DE LA MAJORITE	DE LA MINORITE	TITULAIRE
01	LE GOFF Guilaine	09-02-2017	LE GOFF Guilaine	00 23 12 23
1 SIÈGE	DATES	CANDIDAT	<i>CANDIDAT</i>	<i>SUFFRAGES</i>
SUPPLÉANT	DE CM	DE LA MAJORITE	<i>DE LA MINORITE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
01	POTURA Louis-Vincent	09-02-2017	POTURA Louis-Vincent	00 23 12 23

PROJET DE PARC ÉOLIEN OFFSHORE EN BAIE DE SAINT-BRIEUC : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE AVEC LE PLU . CONCLUSIONS DU CONSEIL : AVIS DÉFAVORABLE (EN L'ETAT DU PROJET).

- CONSIDÉRANT· Que près de 88% des remarques exprimées par la Population d'Erquy au cours de l'enquête publique étaient négatives ;
- CONSIDÉRANT· Que les préoccupations exprimées par les réginiéens face à la mise en service du parc éolien off shore et son raccordement au réseau électrique n'ont pas été entendues par la Commission d'Enquête et que celles-ci exigent de nouvelles réponses afin de dissiper les inquiétudes légitimes ;
- CONSIDÉRANT· Que l'avis exprimé par le Conseil Municipal d'Erquy du 11 octobre 2016, n'a pas été véritablement examiné ni dans le Rapport d'Enquête ni dans les conclusions et avis formulés par la Commission d'Enquête ;
- CONSIDÉRANT· Que le Rapport d'Enquête ne répond nullement aux objections et recommandations formulées par le Conseil Municipal portant notamment sur l'application du principe ERC (Éviter, Réduire et Compenser), ce qui légitime les incertitudes et les inquiétudes exprimées ;
- Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, Décide,**
- DE SOULIGNER· le travail de collaboration mené entre la Commune et RTE, chargé du raccordement électrique du parc éolien ;
- DE CONFIRMER· en l'état des dossiers constitués un avis défavorable à l'avant projet de parc éolien exposé au cours de l'Enquête Publique ;

- D'ÉMETTRE•** en l'état du dossier et des conclusions de la Commission d'Enquête Publique, un avis défavorable à la demande préfectorale de la mise en compatibilité du raccordement électrique avec le Plan Local de l'Urbanisme que prévoit l'application des dispositions combinées de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 relative à la préparation de la Transition Énergétique et de la loi de Transition Énergétique du 17 août 2015 n°2015-992.
- DE SOLLICITER•** une audience à Madame la Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, signataire de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de Parc Éolien en Baie de Saint-Brieuc.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS SUR DES POSTES VACANTS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT. DÉLÉGATION DU 10-04-2017 .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve
